

SIÈGE SOCIAL

92 Avenue du belvédère
93310 Le pré saint-gervais
Tel. 09 51 99 87 40
carolinebaly@imagenouvelle.fr
www.imagenouvelle.fr

AGENCE DE RELOOKING

> sur rendez-vous

N° D'IDENTIFICATION

437 525 231 RCS Paris

N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE

FR 294 375 252 231

N° FORMATEUR

1193 05 882 93

Faire une demande de financement de formation

Le saviez-vous ? Que vous soyez indépendant, salarié ou demandeur d'emploi vous pouvez demander un droit à la formation.

Vous êtes indépendant >>

Dès la première année d'exercice, vous cotisez pour la formation professionnelle, soit auprès de l'Urssaf, auprès du RSI ou auprès du centre des impôts selon que vous soyez commerçant, libéral ou artisan.

Cotiser à ces formations professionnelles vous ouvre des droits. Vous pouvez donc demander une prise en charge totale ou partielle de la formation, et pour cela il faut s'adresser à un OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé), c'est un organisme qui gère les cotisations et le financement des formations pour les professionnels qui en font la demande.

Les démarches sont très simples, n'hésitez pas à les contacter !

[Pour en savoir plus...](#)

Vous êtes salarié >>

Vous pouvez bénéficier du financement par votre employeur par :

- Le CIF (congé individuel à la formation)
- Le DIF (droit individuel à la formation)
- Le CIF

Il vous ouvre le droit de s'absenter de votre poste de travail pour suivre la formation de votre choix. Pour cela vous devez remplir certaines conditions et en faire la demande écrite auprès de votre employeur.

Après acceptation par votre employeur, retirez votre dossier CIF auprès de l'organisme paritaire agréé par l'État dont votre entreprise dépend, elle assurera le financement de votre formation. Il s'agit principalement des FONGECIF, mais dans quelques secteurs professionnels ce sont les OPCA.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre employeur qui saura vous guider.

Le FONGECIF ou l'OPCA sont susceptibles de prendre en charge, dans l'ordre de priorité:

- La rémunération ;
- Le coût de la formation ;
- Les frais de transport ;
- Les frais d'hébergement.

[Pour en savoir plus...](#)

SIÈGE SOCIAL

92 Avenue du belvédère
93310 Le pré saint-gervais
Tel. 09 51 99 87 40
carolinebaly@imagenouvelle.fr
www.imagenouvelle.fr

AGENCE DE RELOOKING

> sur rendez-vous

N° D'IDENTIFICATION

437 525 231 RCS Paris

N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE

FR 294 375 252 231

N° FORMATEUR

1193 05 882 93

Le DIF

Il vous permet de cumuler un crédit d'heures de formation de 20h par an cumulable. L'utilisation de ce crédit vous appartient, mais son application nécessite l'accord de votre employeur.

Pour cela, adressez votre demande par écrit en recommandé avec accusé de réception à votre employeur, qui aura un délai de 1 mois pour vous répondre.

La formation aura lieu hors du temps de travail sauf disposition conventionnelle contraire ; et elle sera prise en charge par l'employeur selon des modalités particulières.

Pour en savoir plus...

Financement par le pôle emploi >>

Pour un demandeur d'emploi, tout projet de formation doit s'inscrire dans le PARE (Plan d'aide de retour à l'emploi) et le PAP (Projet d'action personnalisé). Il doit être validé par un conseiller Pôle emploi, mais demande un travail de réflexion préalable.

Votre dossier complet de demande de financement auprès de Pôle Emploi doit leur être transmis au moins 3 mois avant le début de la formation.

Pour en savoir plus...

Image Nouvelle est enregistré sous le numéro 11 93 05 882 93
de la préfecture d'île de France.